Légende

- Limite communale
- Limite de zones
- Espace boisé classé (R123-11a)
- Emplacement réservé (L151-41 et R123-11 d)
- Voir obligatoirement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-7 et R123-3 1)
- Servitudes d' attente de projet (L151-41, 5°)
- Espaces contribuant aux continuités écologiques et à laTrame Verte et Bleue - i) de l'article R123-11
- Espaces contribuant aux continuités écologiques et à laTrame Verte et Bleue forestière - i) de l'article R123-11
- Plan de Prévention des Risques (PPR) - Inondation
- Plan de Prévention des Risques (PPR) - Mouvement de terrain
- Plan de Prévention des Risques (PPR) - Inondation et Mouvement de terrain
- Limitations particulières d'implantation des constructions
- Limitations particulières d'implantation des constructions - Servitude d'alignement
- Protection au titre de l'Article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Protection au titre de l'Article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Bâti
- Plantation à réaliser

Information

Zone d'effet de flux thermiques

- Zone d'effet de flux thermiques - Limite de zone Z1
- Zone d'effet de flux thermiques - Limite de zone Z2
- Cavités souterraines (R111-2)
- Zones d'aléas des cavités souterraines (R111-2)
- Aléas miniers (R111-2)

DPU :

Par délibération du conseil municipal du 30/06/2017, un Droit de Préemption Urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urabnisme.

COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

01/ Plan d'ensemble

1/5000°

Edition du document :	Date de référence :			Dernière procédure :
01 / 04 / 2019	Approbation du PLU	DCM	16 / 06 / 2017	Révision allégée 1
Maîtrise d'ouvrage depuis le 01/01/2018	Modification simp.1	DCB	16 / 04 / 2018	
	Révision allégée 1	DCB	11 / 06 / 2019	
	Modification simp. 2	DBM	24 / 01 /2022	
Metz Métropole Harmonia Park, 11 dt Solidarité, BP 35025, 57 071 Metz Cedex 3 T.03 87 33 60 11 F.03 87 33 60 10 www.metzmetropole.fr				

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.F.I.P 2017

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
Immeuble Odyssée | 1 rue Mazelle | 57050 METZ CEDEX 1 | T. 03 87 39 00 | contact@aguram.org | www.aguram.org